Communiqué de presse

Le 27 novembre 2025

Prise en charge intégrale des fauteuils roulants
APF France handicap, à l'origine de la réforme, salue une avancée historique

L'entrée en vigueur, le 1er décembre prochain de la prise en charge intégrale des fauteuils roulants marque une étape majeure pour les droits des personnes en situation de handicap. APF France handicap, à l'origine de cette réforme pour laquelle elle s'est mobilisée et battue sans relâche, salue cette victoire historique et restera pleinement mobilisée pour garantir sa mise en œuvre réelle et complète.

L'association se fixe trois priorités

- ✓ **Veiller au déploiement effectif de la réforme, à compter du 1er décembre, et finaliser les avancées encore en discussion au sein du Comité de suivi,**
- ✓ **Accompagner concrètement les personnes dans la mise en œuvre de ce droit nouveau.**
- ✓ **Rester vigilante dans la mise en œuvre de la réforme par l'assurance maladie mais aussi par tous les fabricants et prestataires pour que les droits soient bien effectifs pour toutes et tous**

Un aboutissement après 20 ans de combat et 5 ans de travaux

Engagée en 2020, cette réforme annoncée par le Président de la République lors de la Conférence nationale du handicap de 2023 et orchestrée par la Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées, Charlotte Parmentier-Lecoq dont APF France handicap salue le travail et le soutien ainsi que celui des ministres précédents, est l'aboutissement de 20 ans de combat. Elle résulte également de 5 ans de travaux qui ont réuni l'ensemble des parties prenantes, coordonnés administrations et financeurs, mobilisés les industriels, les prestataires, les professionnels de santé, instruit les dimensions techniques, financières et administratives de cette révolution tant attendue par les personnes concernées.

Une révolution pour l'autonomie : plus aucun euro à avancer pour un fauteuil roulant

Au nom de ses 17 000 adhérents et de l'ensemble des personnes qu'elle représente, APF France handicap se réjouit de n'avoir rien lâché sur l'essence de la réforme : **la prise en charge INTEGRALE par l'Assurance maladie, SANS reste à charge, de TOUS les modèles de fauteuils roulants.**

- ✓ Parce que le fauteuil roulant n'est pas une aide technique mais le prolongement du corps, un mode de déplacement et donc de participation sociale,
- ✓ Parce qu'un fauteuil roulant adapté à la personne garantit sa santé, son bien-être, sa dignité, son autonomie et donc sa place dans la société.

Les principales avancées obtenues grâce à APF France handicap :

Un financeur unique : l'Assurance maladie

C'est la fin du « parcours du combattant » : jusqu'à 5 à 8 financeurs pouvaient être sollicités pour un seul fauteuil.

Une prise en charge intégrale, sans reste à charge

Une avancée décisive pour des milliers de personnes, dont une part importante vit sous le seuil de pauvreté.

La prise en charge de toutes les catégories de fauteuils

À compter du 1er décembre, la quasi-totalité des modèles devraient pouvoir être remboursés, par exemple :

- Les fauteuils dits « actifs » en alliage léger ;
- Les fauteuils dits « sportifs » ;
- Les scooters pour les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie ;

Des options et dispositifs supplémentaires intégrés

L'intégration de toutes les options et adjonctions, des modalités de prescriptions nécessitent encore des ajustements. Pour autant APF France handicap a obtenu la possibilité que soient pris en charge :

- La « troisième roue » électrique en Nom de Marque ;
- Le système EPPUR, en cours d'inscription ;
- Les commandes « aidants », dont l'accès est facilité.

Des modalités de prescriptions simplifiées

Un seul prescripteur sera requis pour une première acquisition de fauteuil manuel actif : ergothérapeute, médecin formé à l'appareillage ou médecin MPR.

La possibilité de recourir à la location longue durée, adaptée aux pathologies évolutives.

Un engagement total dans la phase d'atterrissage

L'association le souligne : nous entrons dans le dernier kilomètre avant la mise en œuvre. Comme toute réforme d'envergure, des ajustements techniques seront nécessaires. APF France handicap restera vigilante, via :

- sa participation active au Comité de suivi ;
- une veille interne renforcée grâce aux retours des personnes, des élus, des adhérents et des équipes de terrain.

L'objectif est clair : des droits effectifs pour toutes et tous, sans exception.

.

Pascale Ribes, Présidente d'APF France handicap, rappelle la position de l'Association : « *Cette réforme est une révolution que nous attendions et que nous sommes fiers d'avoir contribué à faire naître. Ce que nous voulons est simple, mais décisif : que chacune et chacun puisse vivre, se déplacer librement, travailler, se divertir et participer pleinement à la société grâce à un fauteuil sécurisé, personnalisé et adapté aux besoins et habitudes de vie des personnes et sans restes à charge. Nous voulons que chacune, chacun ait sa place dans la société.* »

Contact presse APF France handicap
Romain Gattet : romain.gattet@apf.asso.fr
06 89 74 97 37

APF France handicap est une association de personnes en situation de handicap, qui réunit celles-ci, leurs familles et des personnes valides solidaires. Depuis 90 ans, elle est engagée dans la défense des droits des personnes handicapées et de leurs familles, se bat contre les discriminations et les préjugés dont elles sont victimes. Elle accompagne 35 000 personnes au quotidien dans tous les domaines de la vie (accessibilité, éducation, emploi, santé…), partout en France.